

Recommandations pour l'évaluation des rapports de projets et travaux pratiques

--

Contexte

Plusieurs enseignements comportent du contrôle continu avec notamment des travaux pratiques (TP) ou des projets pour lesquels on demande aux étudiants de rendre un rapport technique. Ces rapports sont évalués et notés par les enseignants qui devraient transmettre des commentaires aux étudiants afin qu'ils puissent progresser dans leurs travaux de rédaction.

But

Ce document a pour but de donner des recommandations pour les enseignants qui doivent évaluer des rapports de projets ou de TP. Les enseignants restent libres d'adapter ces recommandations en fonction de leurs propres critères et du type de travail.

Recommandations

Nous proposons une série de points sur lesquels les enseignants peuvent rédiger des commentaires et qui peuvent aussi servir de base pour l'évaluation des rapports. La pondération et le choix des critères sont définis par l'enseignant en fonction des objectifs du cours et du mode d'évaluation.

Critères suggérés

- Structure du rapport
 - o Cohérence des chapitres
 - o Références (figures, littérature)
- Description du travail et définition des objectifs
 - o Clarté de la description et des objectifs
 - o Terminologie, état de l'art ou références bibliographiques
- Déroulement de l'expérience, méthodologie
 - o Clarté de la description des travaux
 - o Rigueur des aspects méthodologiques
- Analyse et présentation des résultats
 - o Analyse complète et pertinente
 - o Qualité de la présentation des résultats (graphiques clairs et complets)
- Discussion et conclusion
 - o Structure de la discussion
 - o Pertinence de la conclusion (retour sur les objectifs)
- Qualité rédactionnelle
 - o Orthographe
 - o Syntaxe
 - o Grammaire

Mise en œuvre

Nous vous recommandons de transmettre les éléments d'évaluation aux étudiants lorsque le rapport leur est rendu. Les commentaires peuvent être inscrits dans le rapport ou transmis par oral. Nous rappelons que ce retour doit permettre aux étudiants de progresser et tout conseil est bienvenu.

Section SIE, mars 2020